

14 EDITIONS

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : 14 AVENUE CLAUDE VELLEFAUX, 75010 PARIS
953 948 569 RCS PARIS**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 16 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 16 mars,
A 10 heure 30,

La Société QUATORZE, Société par actions simplifiée au capital de 3 436 200 euros, ayant son siège social 11 RUE DU GOH LEUR, 56260 LARMOR-PLAGE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 845 191 261 RCS LORIENT,
Représentée par RONAN BOUROLLEC en sa qualité de président,

Associée Unique de la société 14 EDITIONS,

En présence de Monsieur RONAN BOUROLLEC, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 18 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

la société QUATORZE, Associée Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 avril. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 4 mois et sera clos le 30 avril 2026.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 18 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 18 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er mai et finit le 30 avril."

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société QUATORZE



18 Mars 2026